

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant reconnaissance des qualifications prévues par le
décret du 19 juillet 1991, relatif à la carrière des chercheurs
scientifiques**

A.Gt 19-04-1999

**M.B. 02-12-1999,
erratum M.B. 16-02-2000**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 décembre 1996 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement;

Vu les propositions introduites par les institutions universitaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - En vertu du Décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualifications B (chargé de recherche : I. Bar, M. Callant, M. Carnol, S. Cherubini, N. Debergh, B. Delcambre, N. Deltour, N. Fresquet, S. Gerritsen, I. Housen, P. Jacquemin, B. Kartheuser, A.S. Nyssen, D. Pins, H. Razafindralambo, V. Robert, Ph. Vanden Eeckaut, V. Somers, W. Untereiner, P. Wattiau), C (chercheur qualifié : V. Carlier, N. de Sadeleer, Th. Guillaume, A.H. Hedia) ou D (maître de recherche : W. Galster) sont reconnus aux personnes citées dont les noms et qualités sont repris dans le tableau annexé au présent arrêté :

Niv	Nom	Prénom	MMJJAA	Titre(s)	Etabl.	AN	M	DATNIV
B	Bar	Isabelle	09.12.69	docteur en sciences biologiques	FUNDP	06	09	01.12.98
	Callant	Marc	02.05.64	docteur en sciences agronomiques	UCL	06	-	01.10.98
	Carnol	Monique	10.03.69	docteur en sciences botaniques	ULG	07	01	01.03.99
	Cherubini	Silvio	09.25.64	docteur en sciences physiques	UCL	06	05	01.10.98
	Debergh	Nathalie	03.23.66	docteur en sciences	ULG	08	03	01.01.99
	Delcambre	Bernard	02.12.61	docteur en sciences	UCL	12	-	01.10.98
	Deltour	Nicole	05.26.52	docteur en sciences de l'éducation	ULG	11	06	01.03.99
	Fresquet	Nadine	10.28.67	docteur en neurosciences	UCL	06	01	01.10.98
	Gerritsen	Sylvia	02.26.65	docteur en littérature comparée	UCL	08	11	01.10.98
	Housen	Isabelle	04.18.68	docteur en sciences	FUNDP	03	11	01.04.98
	Jacquemin	Patrick	05.25.65	docteur en biochimie	UCL	05	10	01.10.98
	Kartheuser	Benoît	11.01.64	docteur en sciences	UCL	08	01	01.10.98
	Nyssen	Anne-	03.30.65	docteur en psychologie	ULG	08	03	01.03.99

Niv	Nom	Prénom	MMJJAA	Titre(s)	Etabl.	AN	M	DATNIV
		Sophie						
	Pins	Delphine	10.17.69	docteur en psychologie	UCL	05	10	01.10.98
	Razafin-dralambo	Hary	12.03.67	docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique	FSAGx	06	10	01.11.98
	Robert	Vincent	02.20.65	docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique	UCL	08	10	01.10.98
	Vanden Eeckaut	Philippe	09.27.63	docteur en économie	UCL	09	01	01.10.98
	Somers	Véronique	04.26.94	docteur en philologie et histoire orientales	UCL	04	–	01.10.98
	Untereiner	Wendy	06.10.61	docteur en sciences	UCL	13	01	01.10.98
	Wattiau	Pierre	12.23.64	docteur en sciences biomédicales	UCL	07	07	01.10.98
C	Carlier	Véronique	07.04.63	docteur en sciences appliquées	UCL	09	05	01.10.98
	de Sadeleer	Nicolas	06.23.62	docteur en droit	FUSL	08	11	01.03.99
	Guillaume	Thierry	12.10.57	docteur en médecine	UCL	12	03	01.10.98
	Hedia	Abdel Hakim	01.03.61	docteur en sciences appliquées	ULG	09	02	01.01.99
D	Galster	Wilfried	11.10.48	docteur en sciences	UCL	25	–	01.10.98

Article 2. - La reconnaissance de niveau est fixée pour chaque personne en regard de son nom sous la rubrique «date de niveau».

A cette même date, l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, est indiquée dans les deux colonnes précédentes.